Implication parentale

Il est de votre responsabilité en tant que parent d'inscrire vos heures dans le présent document. Sans trace de vos implications, celles-ci ne pourront être comptabilisées. L'autonomie et l'autodétermination sont des valeurs fondamentales de l'école alternative.
Une famille se doit de faire un minimum de 25 heures d'implication. 15 heures en implication directe, ainsi que 10 heures d'implication indirecte.

Implication pour la famille: _____
(Nom et prénom de vos enfants)

Feuille de calcul d'implication parentale
Pour la période de Janvier-Février 2026

Date de l'implication	Heures d'implication Ex: 13h15 à 15h25	Détail sur l'implication Ex: Animation lors d'un lundi parent. Ex: Participation au conseil d'établissement.	Implication direct X	Implication indirect X

N'oubliez pas que la présence des familles à l'école contribue à la richesse du développement de nos enfants.

Merci de votre implication auprès des enfants de la Récolte.

Le comité d'implication parentale
comiteparents.ecoledelarecolte@gmail.com

Implication parentale

Certaines activités ne peuvent pas être comptabilisées dans les heures participatives telles que :

- Participation aux projets, exposition de vos enfants. Exemple: La foire aux sciences.
- Participer aux activités avec votre enfants, sans implication. Exemple: Assister au carnaval, au camping, ou toutes autres activités du genre, en tant que participant.
- Le temps consacré à la maison aux projets de votre enfant.

Implication direct	Implication indirect
Assister l'enseignant(e) lors des périodes de classe.	Préparer du matériel pédagogique (Plastification, découpe, etc)
Animer une activité d'apprentissage. (Exemple: Apprendre aux élèves à faire du fromage, expliquer son métier, présenter un voyage, etc) Lors d'un après-midi parents ou à tout autre moment.	Participation à un comité. Exemple: Conseil d'établissement, Comité cour d'école et financement,Comité alternatif, accueil et admission et implication parentale, etc.
Accompagner un groupe d'élèves dans un projet. (Projet personnel)	Entretien de la cour d'école. (réparation muret, table, etc. Nettoyage du printemps, petites roches, désherbage, etc.)
Animer une activité pour un sous-groupe de manière répétitive. (Ex: mardi midi groupe de tricot, cuisine communautaire, etc)	Participation à l'entretien ménager de l'école. Ex: avant le congé des fêtes, nettoyage des bac, frigos, etc. Ménage de la salle d'arts, ménage des classes à la fin de l'année scolaire.
Animer une activité physique, aux récréations, sur l'heure du dîner, au service de garde, lors des périodes d'éducation physique, etc.	Tâches autres comme par exemple: -Inventaire des livres -Emballage des cadeaux de Noël -Montage de meuble -ETC.
Accompagner et/ou offrir du transport lors des sorties scolaires. Ex: bibliothèque, théâtre, etc.	

Procédure en cas de non respect.

Il est de votre responsabilité en tant que parent d'inscrire vos heures dans le document. Sans trace de vos implications, celles-ci ne pourront être comptabilisées. L'autonomie et l'autodétermination sont des valeurs fondamentales de l'école alternative.

Une famille se doit de faire un minimum de 25 heures d'implication. 15 heures en implication directe, ainsi que 10 heures d'implication indirecte.

Une répartition de 5 heures par étape est fortement suggérée.

Un bilan des heures d'implication parentale est effectué à la fin de chaque étape scolaire par le comité d'implication à l'aide des feuilles de calcul.

-Si au mois de Novembre, aucune heure n'a été complétée, l'enseignant(e) de votre enfant vous en informera lors de la rencontre de bulletin. Il/elle pourra vous faire des propositions.

-Si au mois de février, aucune heure n'a été complétée ou en dessous de 10 heures d'implication directe et 5 heures d'implication indirecte. Vous recevrez un appel d'un membre du comité d'implication parentale.

-Si au mois d'avril, aucune heure n'a été complétée, rattrapée ou planifiée. Les familles concernés seront rencontrées par la direction et un membre du comité d'implication parentale, lors de cette rencontre un plan d'implication sera mis en place.

-Si au début du mois de juin, les heures d'implication sont insuffisantes, qu'il n'y a pas d'engagement ou d'ententes respectées. Vous serez rencontré par la direction et un membre du comité d'implication parentale. Le non-respect du Contrat d'engagement pour l'implication parentale constitue une cause juste et suffisante permettant à la direction de demander au Centre de services scolaires de procéder au retrait de l'enfant, de l'école publique alternative de la Récolte.

N'oubliez pas que la présence des familles à l'école contribue à la richesse du développement de nos enfants.

Merci de votre implication auprès des enfants de la Récolte.

Le comité d'implication parentale
comiteparents.ecoledelarecolte@gmail.com